



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 4 JUIN 2021

RAPPORT MORAL 2021

Mesdames et Messieurs,

Chers ami·e·s,

Malgré le processus de dé-confinement encore incomplet nous avons décidé de tenir cette assemblée générale en présentiel, symbolisant ainsi l'espoir d'échanges sociaux plus fluides ; Certes pour limiter le nombre de personnes dans cette salle nous n'avons pas invité nos partenaires comme nous le faisons à l'accoutumer.

Cette année encore est marquée du sceau du COVID19 et notre fonctionnement associatif en a été lourdement impacté. En effet, depuis mars 2020, nous avons pu réunir seulement deux conseils d'administration. L'assemblée générale 2020 s'est tenu par courrier ; Les décisions majeures ont dû être prise suite à des consultations par courriel.

Pour autant le service a géré au mieux le suivi des usagers, malgré l'obligation de favoriser le plus possible le télétravail ; et la vie de l'ATH s'est poursuivie en réitérant les mesures de sécurité sanitaire au grès des consignes des autorités publiques. Je ne reviendrai pas ici sur les mesures organisationnelles prises, similaires qu'elles sont à celles exposées dans le détail lors du rapport moral 2020.

En fin d'année 2020, le préfet de région a validé le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ; s'appuyant sur celui-ci, sur le rapport d'évaluation interne et avec le soutien méthodologique de « Catalys » l'encadrement et la direction de l'ATH se sont attelés à la réécriture du projet de service qui sera le fil conducteur pour le programme d'amélioration continue de la qualité.

Dès la rentrée, un plan d'action détaillé permettra de rythmer les mesures destinées à se préparer à l'évaluation externe et la mise en œuvre du projet de service.

L'année dernière, à l'aune du télétravail en situation de crise mis en place pour limiter les effets de la pandémie, nous pensions que nous tenions là une inflexion notable des organisations de travail qui se révéleraient à l'avenir.

Pour avancer la réflexion, nous avons réuni une commission pour évaluer les avantages et les inconvénients de pérenniser ce mode de travail.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 4 JUIN 2021

RAPPORT MORAL 2021

Cette commission a conclu qu'il était trop tôt pour mesurer tous les aspects d'une telle organisation. En effet, si le télétravail s'avère opérant en situation de crise pour parer à l'essentiel des tâches techniques, il n'en est pas moins vrai qu'il participe d'une offre de prestation à minima, et, dégradée en regard du niveau d'accompagnement optimal attendu des majeurs protégés.

Qui plus est, ce travail à distance tout en procurant moins d'interaction entre les membres de l'équipe accentue la tendance déjà forte à la bureaucratisation de la gestion des usagers de l'ATH. Certes nos usagers ont besoin d'aides et de réponses techniques à leurs multiples difficultés, mais ils ont aussi besoin d'accompagnement et de soutien pour la gestion de leur vie quotidienne.

En fait pour parer à leur marasme existentiel, souvent solitaire, ils recherchent une écoute, des contacts, et une réelle proximité humaine. Les échanges téléphoniques, bien que conseillés en période pandémique, ne permettent pas d'aborder des sujets plus personnels qui ne se parlent qu'en présence d'un interlocuteur vivant avec tout son registre de communication verbal et non-verbal.

Une récente enquête de satisfaction a bien fait ressortir cette réalité. Les acteurs de la protection juridique ne sont pas que des techniciens de la gestion budgétaire qui pourraient alors être remplacés par des robots doués d'intelligences artificielles, mais bien des femmes et des hommes, professionnels de la relation, en charge de cheminer avec les plus vulnérables de nos concitoyens.

Les magistrats ne s'y trompent pas en choisissant de confier à notre service plutôt qu'à un mandataire individuel les personnes dont le profil va nécessiter un investissement humain et professionnel spécialisé soutenu par une équipe de travail.

À la charge de la direction et en lien avec des interventions de santé⁷², il a été procédé à l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, le DUERP. Ce travail réalisé avec la participation des salariés de l'ATH contribue, outre l'apport de définition précise et la construction d'un langage commun, à développer des actions de prévention appropriées à la récurrence de chaque risque et à son potentiel de gravité.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 4 JUIN 2021

RAPPORT MORAL 2021

Au-delà des risques inhérents à l'activité de l'ATH traités dans le DUERP, la santé au travail des collaborateurs de l'ATH est un point de vigilance de toutes et tous, la gestion exemplaire de l'organisation du service face au risque COVID19 en est un exemple remarquable et signifiant.

Les questions en lien avec cette problématique ainsi que notre dotation en personnel sont régulièrement évalués avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DEETS-PP remplaçant la DDCS-PP) ; cette année, notre autorité de tutelle, nous a accordé un 1/2 poste supplémentaire de mandataire judiciaire polyvalent pour pallier aux éventuelles absences courtes de mandataires et ainsi limiter le report de charge de travail sur les équipes.

Nous avons invité le médecin du travail, salarié de Santé72, en charge du suivi sanitaire des salariés de l'ATH à notre dernier conseil d'administration pour échanger sur sa perception des conditions de travail qui seraient propres à garantir une santé au travail optimum de chaque personne.

Hélas, les recommandations sanitaires plus strictes présent pour la troisième vague du COVID ne nous ont pas permis de tenir ce conseil en présentiel et il n'était pas pensable d'avoir ce débat à distance.

Le futur conseil d'administration pourra certainement conduire ce sujet jusqu'à son terme.

Peut-on continuer de maintenir des semaines de travail de 39h00 ? Pour améliorer, par exemple, l'articulation vie professionnelle/vie privée ne devons-nous pas diminuer la présence journalière de travail, en diminuant la durée hebdomadaire de service sur la base légale de 35h00 ?

Un droit d'alerte, suite au comportement violent d'un usager, sans conséquence dommageable avérée si ce n'est sur le visiophone de l'entrée a marqué les esprits des professionnels. Dans le cadre des multiples réponses données suite à cet événement, nous avons eu recours aux services d'un agent de sécurité.

La pertinence de cette réponse spécifique, la balance entre avantages et inconvénients de ce dispositif sera évalué en fin d'année 2021. Cette évaluation restera à l'appréciation de notre autorité de tutelle dans le cadre de la prochaine discussion budgétaire.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 4 JUIN 2021

RAPPORT MORAL 2021

La structure informatique de l'ATH a été cette année fortement sollicitée, par la mise en place du télétravail, mais aussi par la pression toujours plus forte d'année en année du recours à la digitalisation des échanges. La numérisation des échanges est un axe du schéma régional. Dans ce contexte, Il devenait difficile de dépendre uniquement d'un prestataire extérieur pour organiser la sécurité et l'architecture numérique de l'ATH. Nous avons aussi à repenser notre réseau téléphonique devenu obsolète. En février 2021, M. Jérôme VIVIER, informaticien de formation, a accepté un poste à mi-temps à co-construire sous l'autorité directe de Mme GALLIEN pour répondre en interne à nos besoins de maintenance et de développement informatique.

Tous ces sujets, rapidement abordés ici auraient gagné à être discutés, réfléchis et approfondis avec le conseil d'administration, voire dans le cadre d'un groupe ad-hoc. La crise sanitaire, hélas, nous en aura privé. J'espère que la vie associative pourra reprendre force et vigueur dans les mois et les années qui arrivent. L'association a fortement besoin de renforcer et renouveler ses effectifs qui ont diminué aux cours de ces deux dernières années.

Afficher des valeurs humanistes et de proximité est une première pierre, mettre ses valeurs en actes au quotidien et dans les replis des contradictions de nos limites personnelles et professionnelles reste un défi que tente de relever tous les acteurs de l'ATH.

Voilà trois ans maintenant que j'assume les fonctions de président de l'association avec cette optique comme guide. Je quitte la présidence, enrichi de cette expérience, convaincu que nous sommes là pour continuer le dialogue avec les professionnels, avec nos questions souvent naïves comme aiguillon.

Je souhaite bonne route à celle ou celui qui voudra bien poursuivre pour un temps l'histoire de l'ATH.

Bernard HEGON

Président